

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 22 mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux mars, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel BLANCHET, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Marcel BLANCHET, Gilbert VÉTILLARD, Catherine AMYS, Alain ROUAULT, Nathalie ARNAUD, Sandrine MONTEBAULT, ~~Sonia LEBRETON~~, Laurent LEPAGE, Bérengère LOW, Jean-Louis GEORGET, Andrée BREBANT, Jérôme THOMAS, ~~Caroline ROCHER~~, ~~Michel DUCHESNE~~.

Excusés : Sonia LEBRETON, Caroline ROCHER et Michel DUCHESNE qui ont donné pouvoir, respectivement à Gilbert Vétillard, Marcel Blanchet et Catherine AMYS

#### D20160301 : Comptes administratifs 2015 (commune, assainissement, quifeu)

Mr Gilbert VÉTILLARD présente les comptes administratifs dressés par Mr BLANCHET, Maire, et dont les résultats sont récapitulés comme suit :

<i>Budget principal</i>	Résultat reporté 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
<i>Fonctionnement</i>	122 061.81€	122 061.81€	57 861.93€	57 861.93€
<i>Investissement</i>	9 166.81€		31 977.86€	41 144.67€

<i>Assainissement</i>	Résultat reporté 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
<i>Fonctionnement</i>	31 229.66€	29 869.11€	28 380.12€	29 740.67€
<i>Investissement</i>	-29 869.11€	0.00€	-333.24€	-30 202.35€

<i>Quifeu</i>	Résultat reporté 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
<i>Fonctionnement</i>	-29 758.06€	0.00€	110 823.54€	81 065.48€
<i>Investissement</i>	7 858.72	0.00€	-113 850.84€	-105 992.12€

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle de réunion pour le vote et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal

- APPROUVE ces trois comptes administratifs à l'unanimité des membres présents.

## D20160302 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

Budgets : principal, assainissement, lotissement de Quifeu

VU le C.G.C.T. et notamment ses articles L.241-1 à L.241-6, R.241-1 à R.241-33

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur de la Trésorerie du Pays de Laval et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs établis par la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait obligation

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du receveur

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,


**ADOpte** les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

## D20160303 : BP 2016 / AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le Conseil Municipal,

- délibère et décide, à l'unanimité,
- d'affecter les résultats de l'exercice 2015 dans le budget primitif 2016 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat 2014	0,00
Résultat 2015	57 861,93
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2015</b>	<b>57 861,93</b>
Solde des restes à réaliser (Fonctionnement)	0,00
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>57 861,93</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Résultat 2014	9 166,81
Résultat 2015	31 977,86
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2015 (cpte 001)</b>	<b>41 144,67</b>
Solde des Restes à réaliser (Investissement)	0,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	
AFFECTATION EN RESERVE 2016 (cpte 1068)	0,00
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2016 (cpte 002)</b>	<b>57 861,93</b>

 Montants à reporter sur le BP 2016

Le Conseil Municipal,

- délibère et décide, à l'unanimité,
- d'affecter les résultats 2015 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat 2014	1 360,55	
Résultat 2015	28 380,12	
RESULTAT DE CLOTURE 2015		29 740,67
Solde des restes à réaliser (Fonctionnement)	0,00	
RESULTAT DEFINITIF		29 740,67
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Résultat 2014	-29 869,11	
Résultat 2015	-333,24	
RESULTAT DE CLOTURE 2015 (cpte 001)		-30 202,35
Solde des Restes à réaliser (Investissement)	0,00	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>30 202,35</b>	
AFFECTATION EN RESERVE 2016 (cpte 1068)		29 740,67
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2016 (cpte 002)		0,00

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

➤ **Décide** de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- taxe habitation 15.95%
- taxe foncière (bâti) 24.10%
- taxe foncière (non bâti) 37.45%

➤ **Approuve** le budget primitif de la commune qui s'équilibre comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	866 137.00€	866 137.00€
Investissement	465 471.00€	465 471.00€

➤ **Adopte** le budget primitif de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	73 847.00€	73 847.00€
Investissement	77 988.00€	77 988.00€

➤ **Adopte** le budget primitif du lotissement de quifeu avec un suréquilibre de 42 865.36€ en section d'investissement :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	389 565.60€	389 565.60€
Investissement	279 342.24€	322 207.60€

#### D20160306 : demande de subvention au titre des amendes de police

Conformément aux dispositions des articles R.2334-10 à R.2334-12 du CGCT, le Conseil Départemental est chargé de répartir les fonds revenant aux communes de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement d'un sentier piétonnier le long de la RD 104 entre le bourg et le terrain de football de la Butte est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police car cette opération participe réellement à l'amélioration de la sécurité routière

Le projet sera réalisé courant de l'année 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de mise en sécurité des piétons et cyclistes se rendant au terrain de sport
- d'arrêter le plan de financement estimé comme suit (attente des devis) :
  - Coût total : 12 500 € HT, soit 15 000 € TTC
  - Subvention du département au taux de 25% : 3 125 €
  - Autofinancement : 11 875 €
- de solliciter la subvention du Département au titre des amendes de police à hauteur de 25%

#### D20160307 : demande de subvention du Département au titre des contrats de territoire (volet communal)

Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier de Mr le Président du Conseil Départemental concernant les enveloppes financières accordées aux communes sur la période 2016-2021. La dotation annuelle notifiée à la commune est de 4 663€.

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation de la salle des fêtes et notamment le remplacement de toutes les menuiseries existantes est susceptible de bénéficier de cette subvention car cette opération participe réellement à l'amélioration de l'isolation de la salle (remplacement des menuiseries en bois par du PVC avec volets roulants isolants)

Le projet sera réalisé courant de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de remplacement des menuiseries bois par des menuiseries en PVC avec volets roulants isolants
- de solliciter la subvention du conseil départemental

- d'arrêter le plan de financement suivant :

Coût total : 14 168.20 € HT, soit 17 001.84 € TTC

- Subvention du Conseil Départemental : 4 663.00 €
- Solde : Autofinancement 12 338.84 €

#### D20160308 : demande de subvention au titre des fonds de concours – Laval Agglomération

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les communes de Laval Agglomération qui en font la demande peuvent bénéficier d'aides financières dans le cadre des Fonds de Concours, à hauteur de 50 000€ en ce qui concerne la commune de SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX, de 2016 à 2020.

Monsieur le Maire expose que les travaux d'éclairage public dans le bourg et les travaux de voirie sur les chemins ruraux et voies communales inscrits au BP 2016 sont susceptibles de bénéficier de cette subvention. Ces travaux seront réalisés 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter la subvention de Laval Agglomération à hauteur de 20 000 € sur l'exercice 2016
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016